

Lancement du projet de la Résidence rue du Général de Gaulle

Madame la Conseillère Départementale

Monsieur le Directeur Général de la SEM

Mesdames et Messieurs

Tout d'abord merci pour votre présence pour la 1^{ère} pierre ou plutôt le lancement du projet immobilier de la SEM du Pays de Fontainebleau de créer 15 logements.

L'enjeu était de requalifier un ensemble bâti du 17^{ème} siècle, que l'on dit avoir été un ancien « Relais de Postes » mais nous n'en avons pas la certitude. Par contre, beaucoup d'entre nous se rappellent que la vitrine verte sur rue était encore une épicerie dans les années 1980.

Longtemps en vente sans trouver d'acquéreur, le site était à l'abandon et en état de friche. La décision de principe du projet d'acquisition par la SEM remonte à 2013, en fin de la mandature de mon prédécesseur Juliette Vilgrain.

La nouvelle municipalité élue en 2014 a toujours été favorable à ce projet car elle correspondait à notre programme de rechercher les moyens de proposer un parcours résidentiel à la fois pour les jeunes familles primo-accédantes, mais aussi pour les seniors qui souhaitent demeurer à Bourron-Marlotte, en adaptant leur résidence à l'évolution de leurs besoins tout en préservant les habitudes de vie personnelle et sociale.

Une autre priorité de la municipalité est de suivre l'évolution de la population de notre village. En 1999, nous étions 2737 habitants, ce qui est notre niveau actuel 17 ans plus tard, après être passé par un maximum de 2821 en 2008 et être retombé à 2690 en 2013.

Notre population vieillit et la vision de la municipalité, pour son projet de territoire, est de tendre vers un maximum de 3000 habitants à l'horizon de 10 ans, pour assurer le maintien de notre bien-vivre à Bourron-Marlotte.

En effet, une baisse de population mettrait en danger nos commerces de proximité dans nos deux bourgs alors qu'ils évoluent déjà dans un contexte économique difficile et que beaucoup de villages n'en ont plus.

De même pour nos écoles, nous sommes confrontés chaque année à des travaux d'aménagements de fermeture ou d'ouverture d'une 4^{ème} classe à la maternelle et d'une 7^{ème} classe à l'élémentaire parce que nous sommes à la frange du critère de décision de l'académie.

Mais cet objectif de maintien et de croissance mesurée de la population ne doit pas se faire au détriment de la qualité architecturale de notre jolie commune - labellisée « Village de Caractère » en 2015 - et que beaucoup nous envient au sein même de notre futur territoire du Pays de Fontainebleau avec le passage de 5 à 26 communes au 1^{er} janvier.

Aussi, dès l'achat définitif de la parcelle de 3500 m² en 2014, la municipalité, et en particulier Alain Torres, Adjoint à l'Urbanisme, qui regrette de ne pas être avec nous aujourd'hui, a travaillé en étroite

collaboration avec Olivier Levalois, Directeur Général de la SEM, sur le cahier des charges du projet situé en plein cœur de village et sur l'artère principale de circulation.

Nous avons également fait participer l'association « Du Caractère pour Bourron-Marlotte » présidée par Serge Biélikoff.

Ce fut ensuite l'appel d'offres et le choix de l'architecte, le cabinet de M. Gestaz, qui a su présenter le projet correspondant le mieux à notre attente, c'est-à-dire non seulement dans le respect de notre Plan Local d'Urbanisme mais aussi de l'AVAP, une servitude d'urbanisme voulue par la municipalité pour préserver notre architecture et notre patrimoine.

Le projet a donné lieu à de nombreux échanges avec la SEM, le maître d'œuvre, les Bâtiments de France et j'ai souhaité aussi le présenter et le commenter à chacun des riverains immédiats du projet de résidence.

Cet effort de communication et de concertation avec chacun des acteurs a été positif puisqu'il n'y a eu aucun recours sur le permis de construire définitif. Il est vrai qu'il est d'une grande qualité architecturale et respecte l'identité patrimoniale de Bourron-Marlotte comme vous le constaterez sur les planches exposées.

Le chantier va bientôt commencer et les riverains vont devoir supporter les nuisances inévitables des travaux et de stationnement pendant 18 mois, voire de circulation pour tous les habitants. Nous sommes appelés à emprunter chaque jour la rue du général de Gaulle et la municipalité va pouvoir suivre en temps réel l'avancement des travaux et le respect du planning, en liaison étroite avec la SEM et son maître d'œuvre.

Sachez également que l'objectif de la municipalité et de la SEM reste de pouvoir créer - à un terme que l'on ne connaît pas aujourd'hui - une ouverture à l'arrière de l'ensemble immobilier pour sortir de la résidence par le chemin du Quinconce. Cela permettrait d'avoir un sens unique de circulation au sein de la résidence, avec une entrée unique rue de Gaulle et un avantage important pour la sécurité des résidents et des habitants.

Cette option est toutefois conditionnée à l'achat d'une ou deux parcelles privées et nous souhaitons poursuivre les discussions avec leurs propriétaires.

La future résidence, dont le nom n'est pas encore totalement arrêté, est idéalement placée, à proximité des écoles, de la mairie et des commerces

C'est un élément important pour conforter le dynamisme de notre village, et au final, comme je l'ai rappelé, le bien vivre de nos habitants à travers leur parcours résidentiel et une croissance - modérée mais nécessaire - de notre population.